


RAPPORT
ANNUEL
D'ACTIVITÉS
2019

Syndicat mixte ouvert
Val de Loire Numérique

contact@valde Loirenumerique.fr

02 54 58 44 39

WWW.VALDELOIRENUMERIQUE.FR

RETROUVEZ-NOUS AUSSI SUR 

ÉDITO
DU PRÉSIDENT



Chères collègues, Chers collègues,

L'année 2019 a vu la concrétisation opérationnelle de nos deux grands projets, le déploiement de la fibre optique et du Wifi.

Les premières prises fibres ont été commercialisées à Larçay (37) et Concrèrs (41).

Malgré nos efforts permanents, ce projet de construction d'un nouveau réseau de A à Z a pris un retard d'environ 18 mois.

Rappelons-nous des délais de raccordement lors de l'électrification, de la distribution de l'eau potable ou du déploiement du réseau téléphonique France Télécom !

Il fallait davantage compter en dizaine d'années qu'en dizaine de mois.

Ce qui compte vraiment, c'est que tous les habitants de notre territoire soient desservis de manière égalitaire en qualité de connexion (100% fibre) et de coûts (égalité des habitants devant le coût de raccordement). Ce challenge sera largement réussi dans le délai planifié par l'Etat qui demande aux collectivités de terminer l'équipement de la totalité des habitants pour 2025. Ce ne sera malheureusement pas le cas dans tous les départements français !

Ce temps du déploiement, nous le mettons également à profit pour développer une filière numérique locale qui profite aux plus éloignés de l'emploi. Aussi, en collaboration avec TDF, nous avons inauguré en 2019 deux camions de formation qui vont au plus près des personnes avec de nombreuses formations et des embauches locales pérennes à la clé. Tout le territoire doit profiter de ce grand chantier qu'est le déploiement de la fibre.

Du côté des usages numériques, le SMO Val de Loire Numérique a mis en place un service public permettant aux acteurs territoriaux et touristiques de pouvoir se connecter à un réseau Wifi bidépartemental unifié. Par la mise en place d'un guichet unique de gestion des subventions publiques, il apporte un service plus facile et plus lisible de l'action publique auprès des acteurs du tourisme. Il permet également une gestion unifiée mais personnalisée de l'application des politiques départementales.

Le SMO est un acteur facilitateur et mutualisateur mais toujours dans le respect des politiques territoriales de chacun de ses membres quel qu'il soit.

Je souhaiterai terminer cet éditorial en remerciant l'ensemble des élus des EPCI qui ne sont plus membres du Conseil syndical et qui ont contribué à l'évolution et à la bonne gestion du SMO. Pour les élus qui vont continuer l'aventure du numérique, vous savez pouvoir compter sur ma détermination pour exiger le meilleur de nos prestataires en vue de satisfaire nos habitants, nos entreprises et nos collectivités.

Bernard PILLEFER
Président de Val de Loire Numérique

SOMMAIRE

I. LE SMO VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE 6-21

1. Le fonctionnement du syndicat 7
2. L'équipe 10
3. Une organisation adaptée à l'activité du syndicat 11
 - A - Une évolution de la politique Ressources humaines 11
 - B - Marchés publics 12
 - C - Réflexion d'ingénierie administrative en vue de la mise en œuvre d'un "guichet unique" de versement des subventions publiques sur le projet Wifi tourisme 13
4. L'État : un partenaire du syndicat 14
5. Le Compte administratif 2019 15
6. La communication 20

II. LA STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE 22-43

1. La délégation de service public 22
 - A - La DSP en 10 points 22
 - B - Les acteurs de la construction du réseau 23
 - C - Les réalisations de TDF 24
 - D - Les difficultés rencontrées par TDF et les actions du SMO 31
 - E - La stratégie de filière 34
2. L'appui et le conseil aux collectivités territoriales 36
 - A - Réponse aux "saisines" 36
 - B - Production d'outils 37
 - C - Maintien et extension de l'expertise 40
3. Le passeport inclusion numérique 42
 - A - Le dispositif 42
 - B - Tableau de bord 43

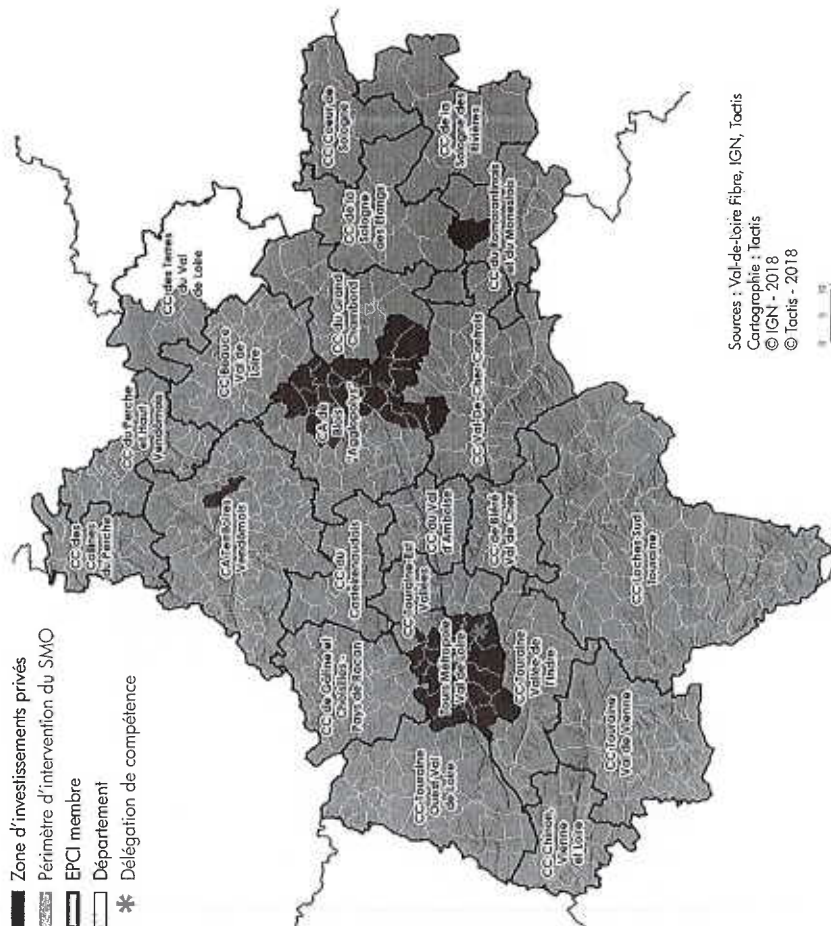
III. LE LANCEMENT D'UNE RÉFLEXION SUR LES USAGES NUMÉRIQUES 44-51

1. Le wifi tourisme 44
 - A - Nom du réseau et charte graphique 44
 - B - Mise en œuvre du marché wifi 44
 - C - Aspects juridiques, conformité de la Réglementation Générale de la Protection des Données (RGPD) et ouverture des données 46
 - D - Mise en place du Service Public Industriel et Commercial 47
 - E - Déploiement du réseau wifi 47
 - F - Une évolution vers le wifi territorial 48
2. Les données du wifi au service de la filière tourisme 48
 - A - Réflexion collective avec la filière tourisme sur la restitution des données 48
 - B - Solution pour émettre des propositions d'activités auprès des touristes 48
3. Territoires intelligents 49
 - A - Analyse avec les principaux acteurs du projet 49
 - B - Réflexion sur une stratégie de la donnée au niveau de l'ensemble du territoire 50

I. LE SMO VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE



EPCI MEMBRES DE VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE



- Zone d'investissements privés
- ▨ Périmètre d'intervention du SMO
- EPCI membre
- Département
- * Délégation de compétence

Sources : Val-de-Loire Fibre, IGN, Toctis
 Cartographie : Toctis
 © IGN - 2018
 © Toctis - 2018



LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Le Conseil syndical

Le Conseil syndical de Val de Loire Numérique est composé de 54 élus, désignés par l'assemblée délibérante de chaque membre, dans le respect des équilibres territoriaux.

L'ensemble des Conseillers syndicaux (titulaires et suppléants) ont été élus au sein des structures membres du SMO.

Le Conseil syndical délibère sur l'ensemble des décisions du syndicat, projets et organisation interne. Une partie de ses attributions est déléguée au Président.

Le Conseil syndical s'est réuni 5 fois en 2019.

Composition du Conseil syndical



Conseil départemental de Loir-et-Cher

Pascal BLOUILLAC
Jean-Marie JAMSENS
Catherine LHERMIER
Nicolas PERRICHOT
Bernard PILLEFER

Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Martine CHAIGNEAU
Jacelyne COCHIN
Sylvie GINER
Pierre LOUAILLÉ
Isabelle RAIMOND-PAVERO

Conseil régional Centre-Val de Loire

Pierre COMMANDEUR
Claude GREFF
Sabrina HAMADI
Valentino GAMBUTO

EPCI de Loir-et-Cher

Laurent ALLAMIC
Hubert AZEMARD
Stéphane BAUDU
Michel BEAUMONT
Michel BIGUIER / Jean-Paul TAPIA
Roland BINGLER
André BOISSONNET
Bernard BONHOMME
François BORDE
Joël DERUIGNE
Jean GASCUJA
Bernard GIRAUT
Pascal GOUBERT de CAUVILLE
Michel GUIMONET
Raphaël HOUSSON
Christophe LECLERQ
Eric MARTELLIERE
Nathalie MATHIEU
Philippe MEKIER
Jean-François MEZILLE

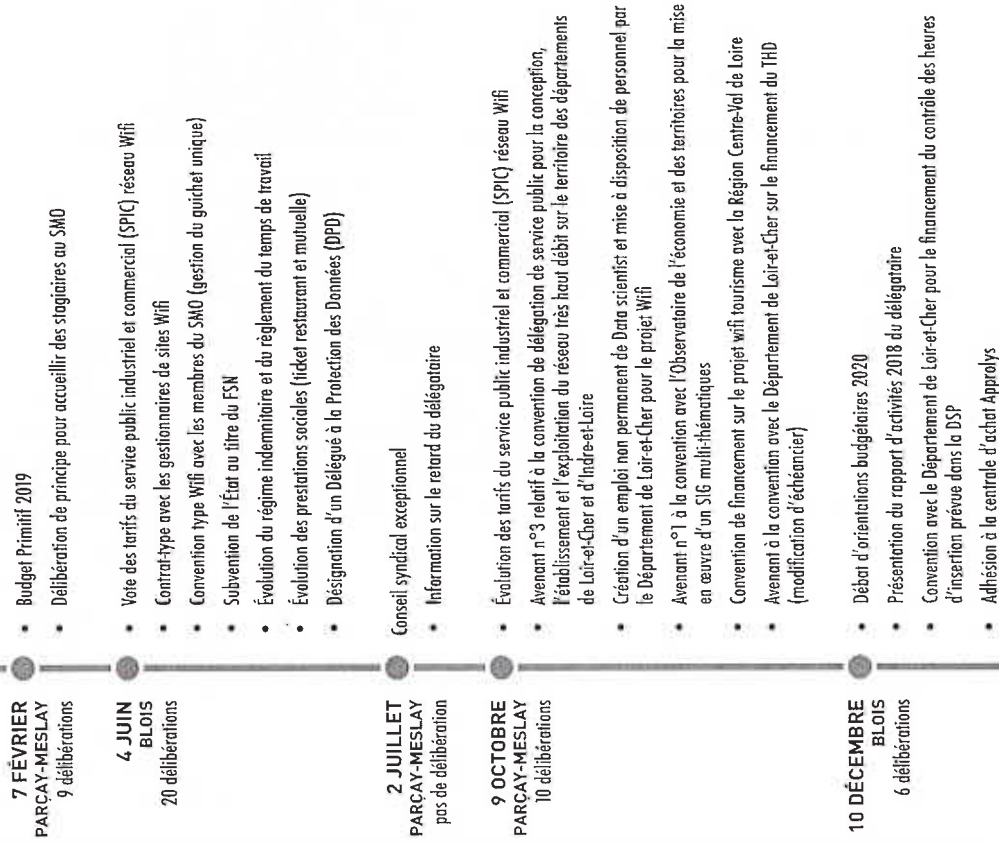
EPCI d'Indre-et-Loire

Marc ANGENAULT
Philippe BEHAEGEL
Alain BENOARD
Claude BORDIER
Thierry BRUNET
Jean-Marie CARLES
Michel CHEVET
Pierre DOURTHE
Alain ESMAULT
Joëlynn GARCONNET
Jean-Pierre GASCHET
Isabelle GAUDRON
Marc HAMON
Jean-Serge HURTEVENT
Magali THERMITE
Patrick MICHAUD
Jean-Claude ODMOT
Christian PABERT
Jean-Marie YANNIER
Olivier VIÉMONT

Votre interlocutrice au SMO

Pour toutes questions relatives à l'organisation des instances du SMO, vous pouvez contacter Aurélie GIRAUT au 02 54 58 42 31.

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL SYNDICAL



Le Bureau

Composition du bureau

1 PRÉSIDENT



Bernard PILLEMER
CD41



Sylvie GIMER*
CD37

* en charge de la stratégie de filière



Pierre COMMANDEUR
Conseil Régional



Jean-Pierre GASCIET
EPCI 37



Michel GUIMONET
EPCI 41

10 MEMBRES ÉLUS



Sabrina HAMADI
Conseil Régional



Martine CHAIGNEAU
CD37



Pascal BIOLLAC
CD41



Pierre DOURTHE
EPCI 37



Stéphanie BAUDOU
EPCI 41



Valentin GAMBUTO
Conseil Régional



Isabelle RAIMONDI-PAYERO
CD37



Catherine LEBETIER
CD41



Jean-Marie VANNIER
EPCI 37



Philippe MEKCEK
EPCI 41

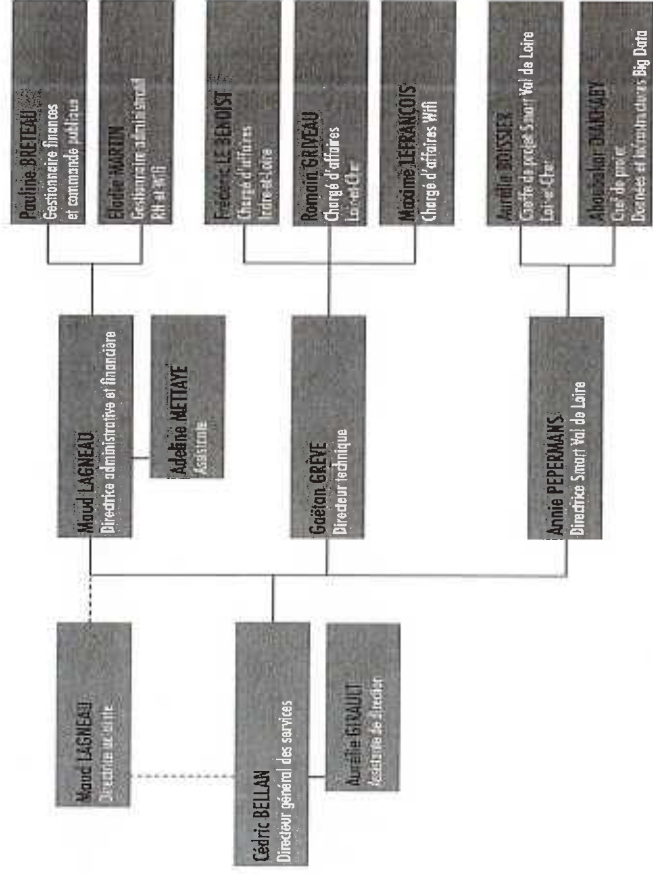
Les réunions de bureau



Le Bureau s'est réuni 5 fois en 2019.

2 L'ÉQUIPE

L'organigramme du SMO Val de Loire Numérique



Les recrutements

- Janvier 2019 : Frédéric LE BENOIST, Chargé d'affaires Filti pour l'Indre-et-Loire
- Mars 2019 : Pauline BRETEAU, Gestionnaire finances et commande publique
- Avril 2019 : Élodie MARTIN, Gestionnaire administratif RH et Wifi
- Octobre 2019 : Aboubakar DIAKHABY, emploi non permanent de Chef de projet/Données et infrastructures Big Data, 2 i/ semaine (en amont d'un stage en 2020)
- Novembre 2019 : Maxime LEFRANÇOIS, Chargé d'affaires Wifi

Accueil de stagiaires au pôle Smart

- Simon GUÉRIN du 18 mars au 5 juillet 2019
- Marie-Charlotte ALLANIC du 6 mai au 14 juin 2019

3 UNE ORGANISATION ADAPTÉE À L'ACTIVITÉ DU SYNDICAT

A - Une évolution de la politique ressources humaines

En 2019, accompagné par le cabinet Duranton, le syndicat a fait évoluer sa politique en matière de RH sur trois axes :

- le régime indemnitaire,
- le règlement du temps de travail,
- les prestations sociales.

Le régime indemnitaire

Le syndicat, par une délibération du Conseil syndical du 4 juin 2019, a souhaité se doter d'un régime indemnitaire équitable et adapté à ses besoins en termes d'organisation, de management et d'attractivité. Il a assuré l'équité de traitement de tous les agents du SMO par la définition de conditions communes d'attribution de régime indemnitaire malgré un fondement réglementaire distinct entre les agents pour qui le RIFSEEP* était applicable (filière administrative) et ceux pour qui ce dispositif n'était pas encore applicable dans sa totalité (filière technique).

Les agents appartenant aux cadres d'emplois inclus dans le dispositif du RIFSEEP se sont vus appliquer l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et le complément indemnitaire annuel (CIA). Il s'agit des cadres d'emplois des attachés territoriaux, des rédacteurs territoriaux, des adjoints administratifs territoriaux et des adjoints techniques territoriaux.

Le règlement général du temps de travail

Adopté le 20 février 2015, ce dernier a été révisé en juin 2019, afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, conformément aux préconisations de la circulaire du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique (respect de la durée de temps de travail de 1 607 heures par an).

* Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

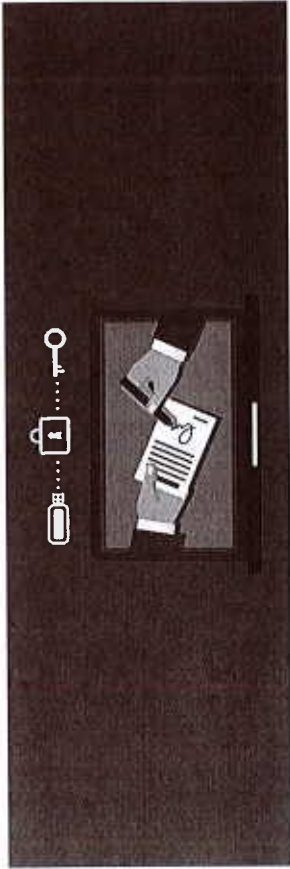
Pour les agents appartenant à un cadre d'emploi dont l'application complète du RIFSEEP n'était pas entièrement connue au moment de la délibération, à savoir les cadres d'emplois des techniciens territoriaux et des ingénieurs territoriaux :

- ils continuent à percevoir les indemnités forfaitaires de grade existantes jusqu'à ce que l'IFSE et le CIA puissent être substituées à celles-ci,
- leur poste fait l'objet d'une classification par groupe de fonctions dans les mêmes conditions que les autres agents,
- leur engagement professionnel fait l'objet d'une évaluation dans les mêmes conditions que tous les agents,
- le régime indemnitaire qu'ils percevoient se compose d'une part fixe et mensuelle versée au titre de la fonction exercée et d'un versement annuel modulable au titre de l'engagement professionnel.

Les prestations sociales

La valeur faciale des tickets restaurants remis aux agents a augmenté pour passer de 4,50 € à 7,50 € avec une évolution de la prise en charge par l'employeur à 60 % (contre 50 % initialement).

Une participation de l'employeur au titre de la mutuelle a été mise en place à hauteur de 25 € brut par agent. Après concertation des agents, cette participation a pris la forme d'un versement du syndicat à l'agent sur la base de la transmission d'une attestation de souscription à une mutuelle labellisée.



B - Marchés publics

Le projet Wifi tourisme, porté par le syndicat, s'inscrit dans une vision ambitieuse : permettre à un touriste de s'identifier une seule fois sur le réseau avec une reconnexion automatique sur chaque site membre du réseau.

En 2018, le syndicat avait constaté une insuffisance d'initiatives privées propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finals en services de communications électroniques. Cette insuffisance consiste principalement dans la fourniture au public, et notamment des touristes, d'un service d'accès à internet gratuit par hotspot Wifi en différents points du territoire bi-départemental et de fédérer, le cas échéant, les réseaux existants au sein d'un portail capatif unique.

L'infirmité de cet appel public à manifestation d'intentions a été constatée par délibération du Conseil syndical en date du 5 octobre 2018 et a été transmis à l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques).



Le syndicat a donc lancé un appel d'offres le 19 décembre 2018 relatif à la "mise en place d'un réseau Wifi sur les territoires des départements de Loiret-Cher et d'Indre-et-Loire" afin d'équiper les lieux touristiques cibles. Ce marché, conclu pour une durée de quatre ans, a été attribué à la société Qos Télécom, le 11 avril 2019.

Un marché relatif à la "mise en œuvre et maintenance d'une solution de collecte, de traitement et de stockage de données, en grand volume issues du territoire intelligent Smart Val de Loire" a été publié le 19 novembre 2019. Il a été déclaré sans suite le 14 janvier 2020 (insuffisance du nombre d'offres).

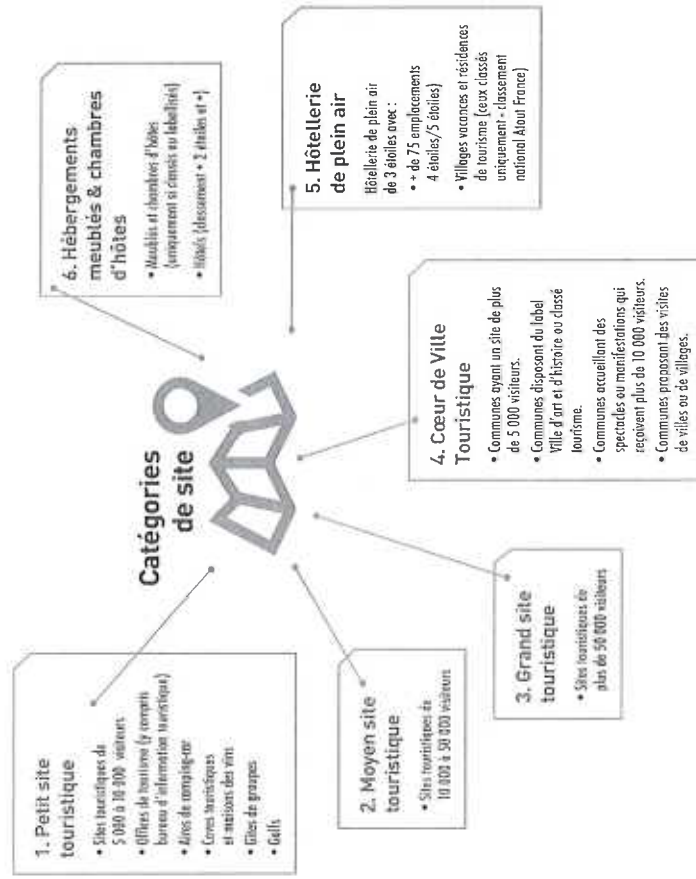


C - Réflexion d'ingénierie administrative en vue de la mise en œuvre d'un "guichet unique" de versement des subventions publiques sur le projet Wifi tourisme

Les Départements du Loiret-Cher et d'Indre-et-Loire ont souhaité soutenir financièrement ce projet et ont validé leurs engagements financiers par courriers respectifs du 17 décembre 2018 et du 11 décembre 2018. La Région Centre-Val de Loire a également validé son engagement dans le cadre de l'adoption de la nouvelle SCORAN*. Certains EPCI ont également souhaité soutenir ce projet.

Afin de faciliter les démarches d'un gestionnaire de site pour obtenir une subvention publique, le syndicat, à la demande de ses membres, a mis en place un "guichet unique de subventions". Ainsi, les gestionnaires de sites sollicitent directement auprès du syndicat la subvention publique allouée par les membres du syndicat.

Pour ce faire, il a été nécessaire de définir un cadre commun pour l'attribution de ces subventions. Ainsi, dans le cadre de sa politique propre, chaque financeur a décidé d'attribuer une subvention en fonction de la typologie du site :



Ce dispositif permet au gestionnaire de site d'avoir un seul interlocuteur public, le SMO Val de Loire Numérique, qui déduit les subventions des collectivités concernées du tarif appliqué au gestionnaire volé en octobre 2019.

Ce guichet unique s'articule selon la maquette de financement ci-dessous, validée en Conseil syndical du 4 juin 2019 et intégrée dans les conventions avec les membres financeurs :

| Catégorie de site | Région | Département | EPCI | Gestionnaire du site |
|-------------------|--------|-------------|------|----------------------|
| Loiret-Cher | 1 | 25 % | 25 % | 25 % |
| | 2 | 30 % | 20 % | 20 % |
| | 3 | 20 % | 20 % | 40 % |
| | 4 | 30 % | 50 % | 0 % |
| | 5 | 20 % | 20 % | 40 % |
| Indre-et-Loire | 1 | 25 % | 20 % | 20 % |
| | 2 | 30 % | 20 % | 30 % |
| | 3 | 20 % | 20 % | 40 % |
| | 4 | 30 % | 20 % | 30 % |
| | 5 | 20 % | 20 % | 40 % |
| | 6 | 25 % | 0 % | 75 % |

Les conventions signées en 2019



Votre interlocutrice

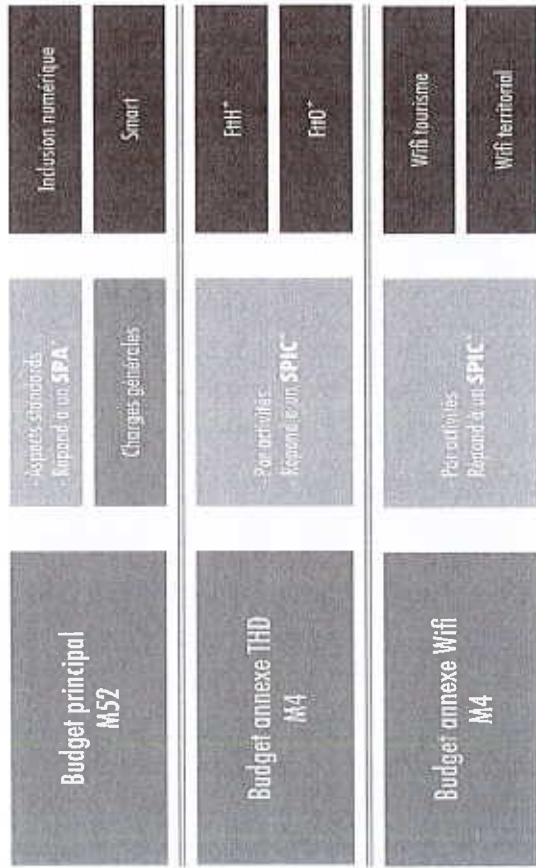
Pour toutes questions relatives au suivi des conventions, vous pouvez contacter Élodie MARTIN au 02 54 58 43 22.

4 L'ÉTAT : UN PARTENAIRE DU SYNDICAT

Le syndicat a reçu le 22 mars 2019 un courrier du Premier Ministre attribuant une subvention de 39,36 M€ sur les deux départements. Les services du syndicat ont travaillé avec la Mission France Très Haut Débit sur la convention de financement avec la Caisse des Dépôts sur le deuxième semestre 2019. Cette dernière a été signée en mai 2020.

5 LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Compte administratif 2019 traduit le bilan de l'année écoulée. Le syndicat compte **trois budgets** : un budget principal, un budget annexe Trés Haut Débit et un budget annexe Wifi.



Les concepts budgétaires

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services du syndicat ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette (syndicat non concerné).

La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine du syndicat, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d'emprunt, le déficit reporté et des opérations d'ordre. Les recettes d'investissement assurent leur financement.

Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.

Les opérations d'ordre, exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif du syndicat sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Contexte

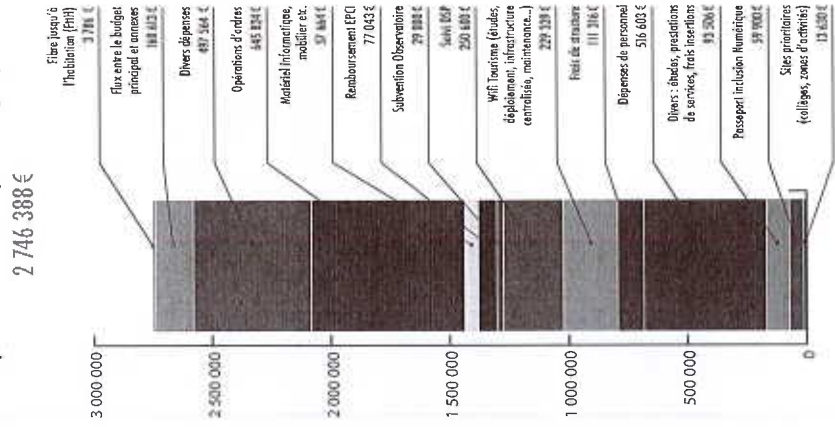
Le SMO Val de Loire Numérique a pour objet, au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, "la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et des services locaux de communications électroniques, et activités connexes sur le territoire de ses membres". Depuis octobre 2017, ses membres sont la Région Centre Val-de-Loire, le Département du Loiret-Cher, le Département d'Indre-et-Loire, les EPCI du Loiret-Cher, les EPCI d'Indre-et-Loire (sauf Tous Métropole Val de Loire).

Le Compte Administratif 2019 s'élève à :

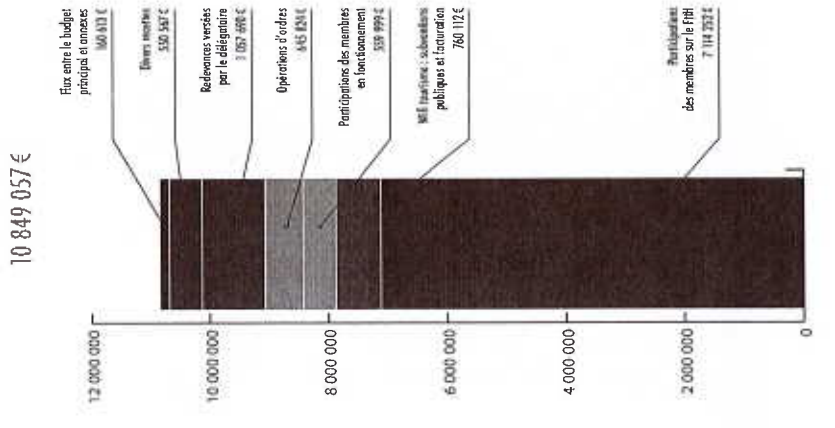
- 2 746 387,59 € en dépenses
- 10 849 057,14 € en recettes.

loisqu'on intègre le résultat 2018 de 14 787 260,40 €, le résultat de clôture 2019 s'élève à 22 889 929,95 € tous budgets confondus. Le résultat s'explique principalement par le financement du déploiement du THD, en avance de phase, par les membres.

Dépenses consolidées (tous budgets)

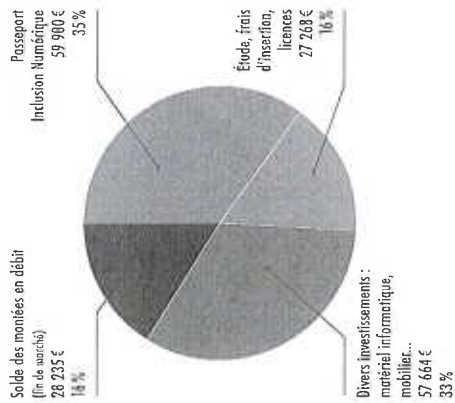


Recettes consolidées (tous budgets)

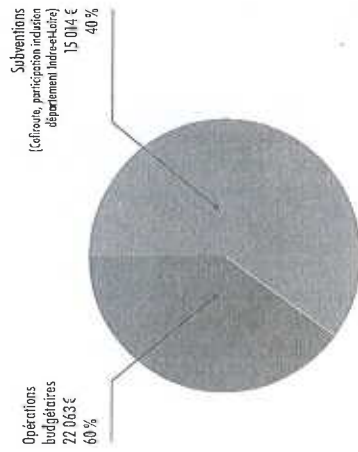


LE BUDGET PRINCIPAL : Opérations réelles et d'ordres

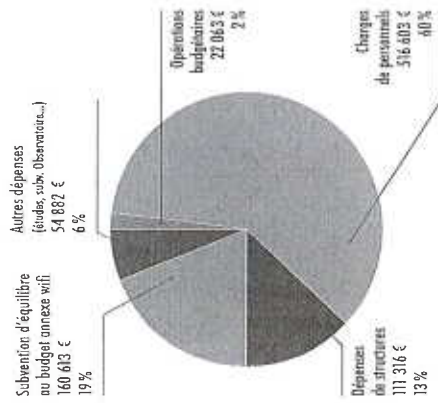
Dépenses d'investissement : 173 067 €



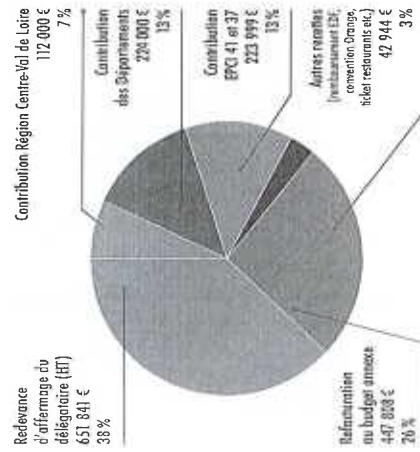
Recettes d'investissement : 37 077 €



Dépenses de fonctionnement : 865 477 €

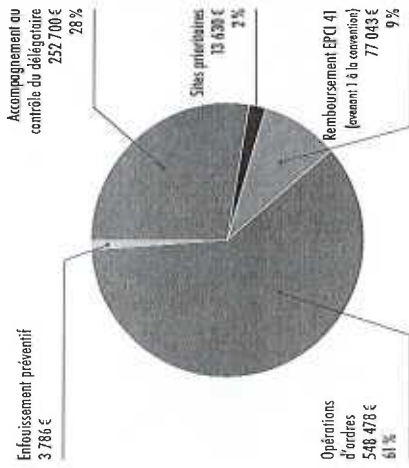


Recettes de fonctionnement : 1 702 592 €

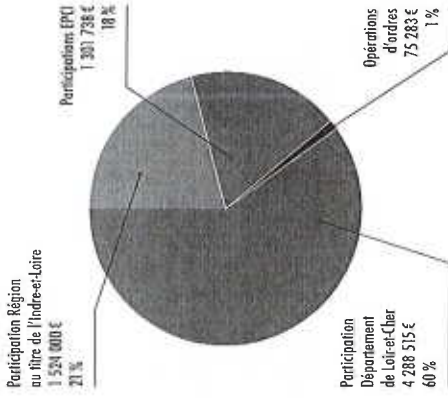


LE BUDGET ANNEXE TRÈS HAUT DÉBIT : Opérations réelles et d'ordres

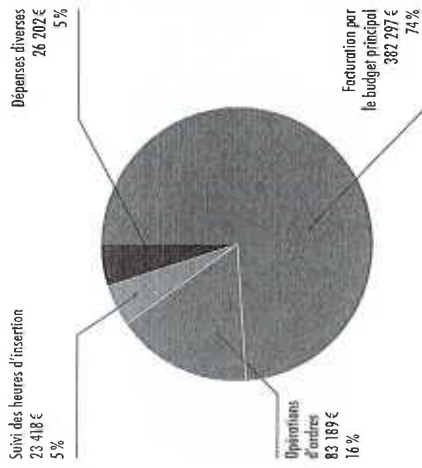
Dépenses d'investissement : 895 637 €



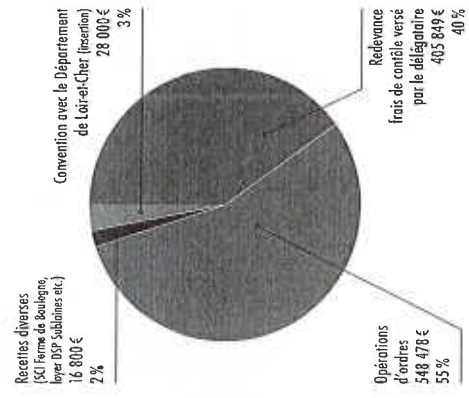
Recettes d'investissement : 7 189 536 €



Dépenses de fonctionnement : 515 106 €



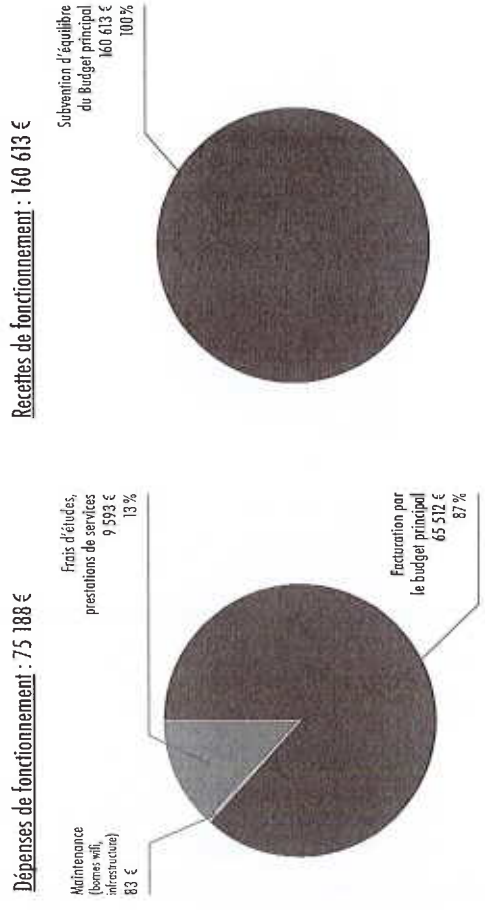
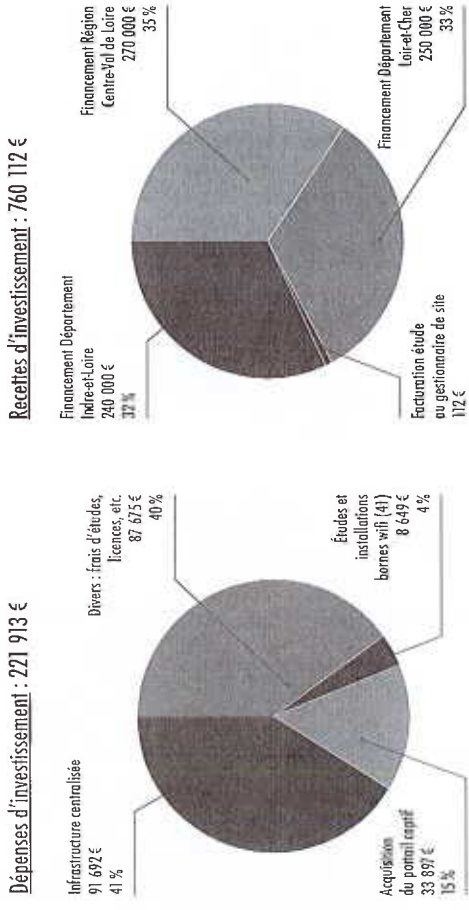
Recettes de fonctionnement : 999 127 €



5 LA COMMUNICATION

| JANVIER | MARS | MAI |
|---|---|--|
| JANVIER Mise en place de l'envoi de la newsletter Fthh | 5 MARS Comité technique mensuel DSP | 9 MAI Recettage du premier plateau mobile de formation fibre |
| 8 JANVIER Signature de la Caisse des Dépôts pour son entrée au capital de Val de Loire Fibre | 6 MARS Présentation du déploiement de la fibre optique sur le territoire de la CC Cœur de Sologne, en présence du Groupement d'Entreprises de Cœur de Sologne (GECS) | 16 ET 17 MAI Participation au salon Vivatech , présence du Président Bernard Pillefer le 17 mai |
| 15 JANVIER Comité technique mensuel DSP | 7 MARS Visite du Président sur un chantier fibre à Chouzy-sur-Cisse (41) | 27 MAI Inauguration du plateau mobile de formation fibre en Loir-et-Cher à Vendôme (41) |
| 24 JANVIER Participation au salon des professionnels du numérique "Human Tech Days" à Tours | 1^{er} AVRIL Réunion avec l'association des secrétaires de mairies de Loir-et-Cher | 28 MAI Comité technique mensuel DSP |
| 29 JANVIER Réunion zone AMII 41 | 2 AVRIL Comité technique mensuel DSP | JUIN |
| FÉVRIER | 8 AVRIL Comité technique mensuel DSP (commercialisation) | 5 JUIN Inauguration du plateau mobile de formation fibre en Indre-et-Loire à Tours (37) |
| 4 FÉVRIER Comité technique mensuel DSP | 11 AVRIL Point sur le déploiement de la fibre et sur le Wifi à la CC Touraine Est Vallées | 11 JUIN Comité technique mensuel DSP |
| 19 FÉVRIER Visite des locaux de Val de Loire Fibre à Saint-Avertin (37) | 23 AVRIL Comité technique mensuel DSP | JUILLET |
| | | 9 JUILLET Comité technique mensuel DSP |

LE BUDGET ANNEXE SMART VAL DE LOIRE : Opérations réelles et d'ordres



II. LA STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

1 LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

A. La DSP en 10 points

320 000 prises (1 86 000 pour l'Indre-et-Loire et 134 000 pour le Loiret-Cher) pour un **investissement de 490 M€** avec une **participation du délégataire de 89%**.

100% FHH du territoire en 5 ans (2018 - 2022) y compris l'habitat isolé avec des conditions financières identiques pour l'ensemble des usagers.

144 M€ d'économies pour les collectivités locales par rapport aux projets initiaux grâce à l'importante participation du concessionnaire.

Un **catalogue de services** avec des **offres variées**, très compétitives et innovantes répondant à l'ensemble des attentes des acteurs du territoire (entreprises et acteurs publics) avec un **doublément automatique des débits en 5 ans** pour un prix identique.

Un **réseau de qualité** avec une grande partie de fibres en souterrain sous contrôle total de la puissance publique.

Trois audits pour vérifier le réseau et l'améliorer (à 5 ans pour la construction de l'ensemble du réseau primaire, à 10 ans pour vérifier les éléments réseau et les raccordements et à 20 ans pour la réversibilité).

la présence avérée de **nombreux opérateurs dès l'ouverture**.

Des **garanties et des pénalités** permettant de garantir les objectifs attendus.

- 140 000 heures d'**insertion**
- 80 000 heures de **formation**
- Labellisation du plateau technique de Veigné (37)
- 2 plateaux mobiles pour former en proximité dans les départements

Des **entreprises locales** pour la très grande partie de la construction, du déploiement de la fibre et du raccordement abonnés.

SEPTEMBRE



10 SEPTEMBRE
Comité technique
mensuel DSP

16 SEPTEMBRE
Réunion publique
ouverture plaque test fibre à Larcay (37)

18 SEPTEMBRE
Réunion d'information
destinée aux EPCI 41 sur les deux projets portés par le SMO Val de Loire Numérique (déploiement de la fibre et du wifi touristique) à Chaumont-sur-Loire (41)

18 SEPTEMBRE
Réunion publique
ouverture plaque test fibre à Concriers (41)

19 SEPTEMBRE
Réunion d'information
destinée aux EPCI 37 sur les deux projets portés par le SMO Val de Loire Numérique (déploiement de la fibre et du wifi touristique) à Montlouis-sur-Loire (37)

25 SEPTEMBRE
Article dans le magazine UFC Que Choisir 37
en collaboration avec Cédric Bellan

OCTOBRE

1^{er} OCTOBRE
Intervention de Cédric Bellan à la **table ronde "Le numérique au service des territoires ruraux"** au Carrefour des Territoires à la Halle aux Grains de Blois (41)

3 OCTOBRE
Passage radio France Bleu Touraine avec Cédric Bellan et Sylvie Giner

4 OCTOBRE
Journée d'échanges avec Anjou Numérique

8 OCTOBRE
Comité technique
mensuel DSP

21 OCTOBRE
Réunions de travail avec la Direction de TDF, le Président du SMO et les 2 Présidents des Départements de Loiret-Cher et d'Indre-et-Loire

24 ET 25 OCTOBRE
Présentation du Wifi tourisme par Annie Pepermans au **Séminaire Tourisme durable à Tanger, Maroc**

25 OCTOBRE
Point sur le déploiement de la fibre et sur le Wifi avec la CC Val d'Amboise

NOVEMBRE

5 NOVEMBRE
Comité technique
mensuel DSP

20 NOVEMBRE
Participation au **salon des Maires**

DÉCEMBRE

3 DÉCEMBRE
Comité technique
mensuel DSP

10 DÉCEMBRE
Réunion publique
ouverture plaque fibre à la Ville-aux-Dames (37)

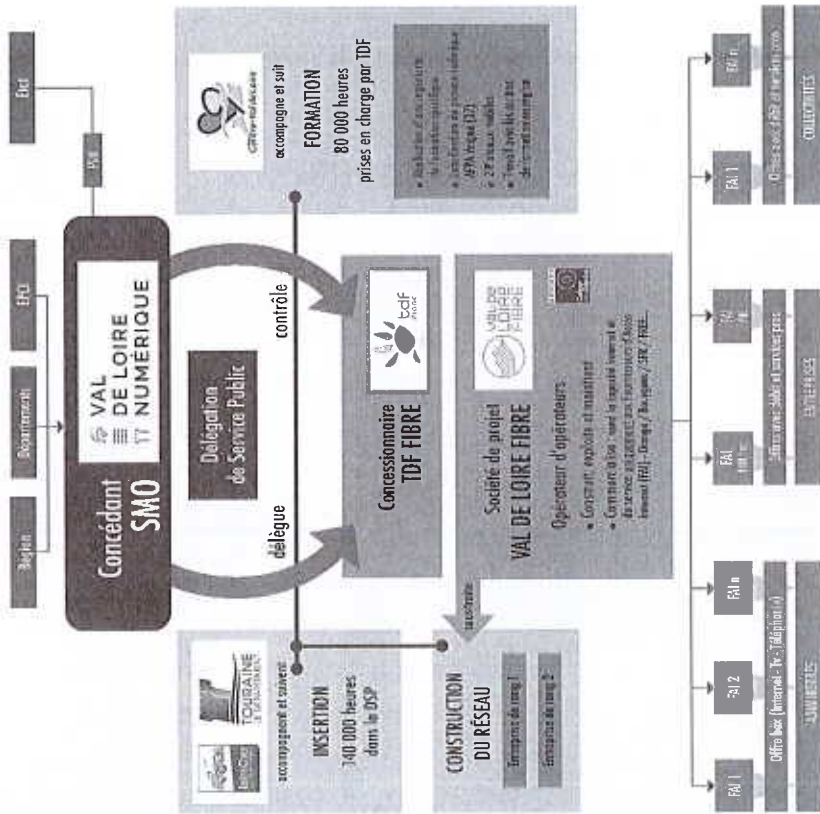
10 DÉCEMBRE
Distribution des fiches Wifi aux Conseillers syndicaux lors du Conseil syndical

11 DÉCEMBRE
Présence aux trophées des clauses d'insertion au Château Royal de Blois (41)

12 DÉCEMBRE
Réunion de travail entre les élus du SMO avec la Direction de TDF

16 DÉCEMBRE
Point sur le Wifi avec la CC Cœur de Sologne

B. Les acteurs de la construction du réseau



Un opérateur "neutre" qui travaille avec tous les opérateurs internet et qui développe la concurrence entre opérateurs pour une qualité optimale et un prix le plus bas possible.

Des catalogues de prix négociés très avantageux pour les entreprises.

Lors de la mise en concurrence, TDF présentait les meilleures garanties financières du projet.

Un opérateur solide financièrement avec le soutien financier de la "Caisse des Dépôts - Banque des Territoires" à hauteur de 72 millions d'euros.



C- Les réalisations de TDF

Structuration du délégataire

Télévision de France (TDF) est l'opérateur qui a remporté la délégation de service public (DSP) d'une durée de 25 ans. Val de Loire Fibre est la société de projet créée en 2018, pour notre territoire, par TDF afin d'exécuter la convention de la DSP.

Cette société a en charge la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques.

Afin de mener à bien notre projet, la société Val de Loire Fibre a finalisé ses recrutements pour ses implantations locales.

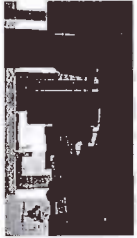
Début 2019, notre délégataire a retenu l'ensemble de ses prestataires pour la création de notre réseau fibre optique.

Pour la partie appelée "collecte" qui consiste à relier les Nœuds de raccordements optiques (NRO), trois prestataires ont été retenus : Sobeca pour le Loir-et-Cher, Axians pour la partie sud de l'Indre-et-Loire et Sogefrel pour la partie nord de l'Indre-et-Loire.

Pour la création du réseau de distribution qui va jusqu'à plus près des habitations, une dizaine de prestataires ont été retenus : Camusat, Herras Telecom, SMT, FICT, Blue Infra, Fuzion, Polykabel, Primocable et DTTEL.



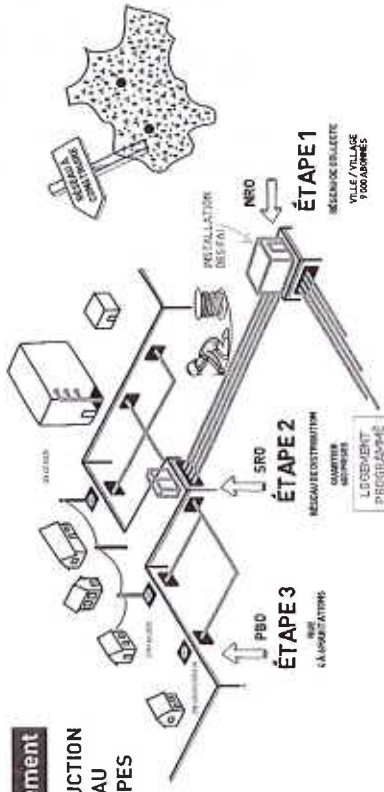
Le siège est situé au 27 rue Robert Nau à Blois.



Le pôle technique est situé au 20 rue du Pont de l'Arche à Saint-Avertin.

Déploiement

CONSTRUCTION DU RÉSEAU EN 3 ÉTAPES



ÉTUDES

Durant l'année 2019, un travail de fond important a été réalisé par notre délégataire au service du Val de Loire :

- Formation et renforcement du travail collaboratif avec les sous-traitants choisis.
 - Uniformisation des process, valorisation des bonnes pratiques et standardisation des contrôles.
 - Stabilisation des règles d'ingénieries et des formats de livrables sur tous les segments à produire.
 - Développement d'outils crédibles permettant d'envisager sereinement l'industrialisation.
- Une amélioration sensible de la qualité des livrables transmis a été constatée sur la fin d'année 2019.

| Étape | Travaux | Statut | Commentaires |
|---------|--------------------------------------|----------|--------------|
| Étape 1 | Nœuds de Raccordement Optiques (NRO) | En cours | |
| Étape 2 | Service de Raccordement (SRD) | En cours | |
| Étape 3 | Partie Optique de Base (POB) | En cours | |



COLLECTE

Des entreprises locales ont été sélectionnées par notre délégataire :

- Sogetreil (Parçay-Meslay) et Axians (Sorigny) qui interviennent sur l'Indre-et-Loire principalement.
- Sobeca (Angé) qui intervient exclusivement sur le 41.

L'année 2019 a permis de monter en puissance afin de finaliser la première tranche du réseau et de démarrer au second semestre la deuxième tranche des travaux qui comportent 3 tranches au total.

- Ainsi, des études d'exécution de plus en plus nombreuses ont été produites et on dénombre un cumul de :
- 320 kilomètres de génie civil réalisés,
 - 650 kilomètres de fibres optiques installées.



LOCAUX TECHNIQUES

NRO – Nœuds de raccordements optiques

Les NRO sont en quelque sorte les échangeurs des autoroutes de l'information par lesquels transitent toutes les données. C'est le point de convergence des fibres provenant des différentes habitations et entreprises et le lieu d'hébergement des équipements actifs des opérateurs.

À fin 2019, 75 des 96 NRO prévus à terme ont été grutés soit plus des deux tiers du programme. Sur la seule année 2019, 46 NRO ont été installés sur le territoire dont 26 sur le Loiret-Cher et 20 sur l'Indre-et-Loire.

| Dpt. | Villes | Mètre de prises | Date de grutage |
|------|---------------------|-----------------|-----------------|
| 41 | Issoudun | 1 074 | 21/01/2019 |
| 41 | Saint-Amand-Longpré | 1 849 | 21/01/2019 |
| 41 | Recazeil | 1 430 | 30/01/2019 |
| 37 | Sorigny | 3 242 | 04/02/2019 |
| 37 | Avègne | 4 861 | 20/02/2019 |
| 41 | Salbris | 3 748 | 22/02/2019 |
| 41 | Briceux | 2 035 | 01/03/2019 |
| 37 | Reignac-sur-Indre | 2 079 | 13/03/2019 |
| 37 | Les Hermines | 1 292 | 15/03/2019 |
| 37 | Loches | 9 162 | 01/04/2019 |
| 37 | Verneuil-sur-Indre | 2 023 | 01/04/2019 |
| 41 | Savigny-sur-Braye | 2 116 | 04/04/2019 |
| 41 | Binos | 2 432 | 11/04/2019 |
| 41 | Poitteveay | 2 035 | 18/04/2019 |
| 37 | Lazareix | 6 176 | 19/04/2019 |
| 37 | Azay-le-Rideau | 5 097 | 24/04/2019 |
| 37 | Chauvigny | 3 753 | 24/04/2019 |
| 41 | Coudres | 4 845 | 24/04/2019 |
| 37 | Beauregard | 4 306 | 26/04/2019 |
| 37 | Ferrey | 1 767 | 29/04/2019 |
| 41 | Commeron | 2 429 | 13/05/2019 |
| 41 | Montreux-en-Sologne | 3 314 | 17/05/2019 |
| 37 | Brosier | 3 211 | 24/05/2019 |

| Dpt. | Villes | Mètre de prises | Date de grutage |
|------|-------------------------|-----------------|-----------------|
| 41 | Montreux-sur-Cher | 3 144 | 28/05/2019 |
| 41 | Villierson | 2 044 | 29/05/2019 |
| 37 | Tavant | 3 729 | 06/06/2019 |
| 37 | Contreuil | 991 | 07/06/2019 |
| 37 | Saint-Antoine-de-Rocher | 2 731 | 11/06/2019 |
| 37 | Bourgueil | 5 214 | 03/06/2019 |
| 41 | Montreuil Val de Cher | 7 386 | 05/07/2019 |
| 41 | Wuzun | 5 035 | 15/07/2019 |
| 41 | Montaigle-sur-le-Loir | 4 819 | 22/07/2019 |
| 37 | Hommes | 2633 | 16/09/2019 |
| 41 | Chamoussier-Tharame | 1 940 | 23/09/2019 |
| 41 | Croisy-sur-Cosson | 1 474 | 16/10/2019 |
| 41 | Theilley | 1 252 | 16/10/2019 |
| 41 | La Ferrière-Macault | 1 672 | 22/10/2019 |
| 41 | Pierrebœuf-sur-Sauldre | 1 626 | 04/11/2019 |
| 37 | Monteils | 2 471 | 02/11/2019 |
| 37 | Noyant-de-l'Oraine | 5 529 | 14/11/2019 |
| 41 | Saint-Vaître | 2 982 | 19/11/2019 |
| 41 | Mur-de-Sologne | 1 809 | 20/11/2019 |
| 41 | Verneuil-en-Sologne | 1 214 | 21/11/2019 |
| 37 | Illereuil | 2 435 | 25/11/2019 |
| 41 | Marçay | 5 386 | 02/12/2019 |
| 41 | Cherelles La Nouvelle | 2 634 | 18/12/2019 |

La société Epsys a été sélectionnée en 2018 par Val de Loire Fibre pour fabriquer les 98 Nœuds de Raccordement Optique (NRO) nécessaires au projet.

Epsys est un leader dans la conception et la construction de postes préfabriqués pour la distribution de l'énergie, la téléphonie mobile, les réseaux filaires ou les infrastructures de transport. Plus de 200 salariés œuvrent dont une grande partie sur le site de Montreuil-sur-Loiret en Loiret-Cher.

Les procédés de fabrication de ces locaux techniques sont également appelés "shelters" sont précis : études et approvisionnements, préparation des moules et coulage béton, démoulage, assemblage, crépissage, installation des équipements internes (bâtes, équipements électriques, câblage, huisseries...), contrôles et essais.

Le syndicat se félicite des retombées économiques locales et la contribution des salariés de l'entreprise à l'aménagement de nos territoires.



Visite de la société Epsys, le 22 mars, à Montreuil-sur-Loiret (41)

UN NRO EN CHIFFRES

- 20 à 25 tonnes
- 15 à 20 m²
- 5 à 8 mètres de long pour 2,5 mètres de large



SRO – Sous-répartiteurs optiques

Les SRO sont implantés traditionnellement sur le domaine public avec l'accord du gestionnaire de voirie qui est très souvent la commune. Les premières installations ont eu lieu dès le mois de juillet 2018. En 2019, 72 armoires ou boîtes ont été installées dont 39 sur l'Indre-et-Loire et 33 sur le Loir-et-Cher. Au total, 178 armoires sont installées sur les 900 prévues à la fin du programme.



Travaux pour le réseau de transport et de distribution

Le réseau de transport relie les NRO aux SRO alors que la distribution consiste à déployer des câbles depuis le SRO jusqu'à des boîtiers appelés Points de Branchement Optique (PBO). Ces boîtiers permettent dans un second temps la réalisation des raccordements abonnés.

Le programme de travaux prévoit de réutiliser au maximum les infrastructures existantes notamment pour permettre un déploiement plus rapide tout en limitant la gêne occasionnée.

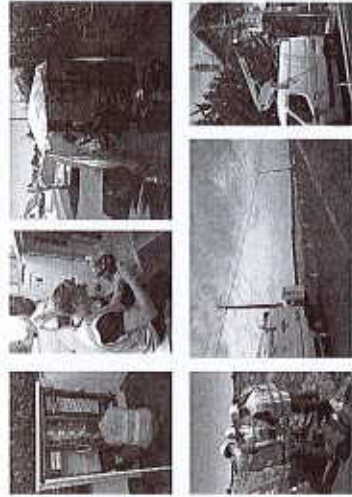
Pour la partie terminale, appelée distribution, qui se situe entre l'armoire de rue (SRO) et les boîtiers de branchement (PBO), la pose de la fibre se fait en suivant le réseau téléphonique existant :

- en souterrain dans des fourreaux.
- en aérien sur différents supports.

En cas de besoin et ponctuellement, des travaux de génie civil ou de rejoint de poteaux peuvent s'avérer nécessaires.

À fin 2019, notre délégataire et ses prestataires ont démarré des travaux sur de nombreuses plaques et principalement celles prioritaires : 7 000 prises sont constituées (Point de Branchement Optique posé et en continuité au SRO) sur de nombreux secteurs et d'autres sont également en construction :

- Communes concernées par les premiers travaux en Indre-et-Loire : Veigné, La Ville-aux-Dames, Châteaurenault, Larçay, Montbazou, Montlouis-sur-Loire, Nouzilly, Neuville-sur-Brenne, Monts, Saint-Benoît-la-Forêt, Chinon, Amboise, Vézetz, Nouâtre, Mouzay...
- Communes concernées par les premiers travaux en Loir-et-Cher : Lunay, Valencisse, Fréteval, Pezou, Pruniers-en-Sologne, Billy, Châtillon-sur-Cher, Sainte-Anne, Concriers, Saint-Firmin-des-Prés, Gy-en-Sologne, Lassay-sur-Croisne...



Commercial et Marketing

NÉGOCIATION AVEC LES FOURNISSEURS D'ACCÈS INTERNET

La société Val de Loire Fibre (société de projet du groupe TDF) en charge du déploiement sur nos départements est un opérateur neutre, c'est à dire qu'il ne propose pas directement d'offres aux habitants ou entreprises. Il commercialise le réseau construit aux fournisseurs d'accès à Internet qui proposeront eux-mêmes des abonnements à la fibre.

Depuis le lancement de la DSP, Val de Loire Fibre négocie puis contractualise avec de nombreux opérateurs. Il en découle dès les premières ouvertures commerciales une concurrence saine et bénéfique pour les habitants, les entreprises ou les collectivités.

Les opérateurs nationaux

Orange, Bouygues et SFR ont signé un contrat-cadre avec TDF dès 2018 et prévoient tous de proposer leurs services en 2020. Orange et Bouygues ont d'ailleurs déjà démarré dès fin 2019 l'installation de leurs propres équipements dans les NRO de Val de Loire Fibre.



Free est toujours en cours de négociation avec Val de Loire Fibre mais il ne fait pas de doute qu'ils proposeront rapidement leurs offres afin de ne pas se faire distancer.

Les opérateurs dits alternatifs

Six ont confirmé leur présence lors des premières ouvertures de plaques : Ozone, KNET, Nordnet, Vitis, Coriolis et Ibloo.



MISE EN PLACE DU SERVEUR D'ÉLIGIBILITÉ



Notre délégué Val de Loire Fibre a mis en place au premier trimestre 2019 un **serveur d'éligibilité** qui doit être la référence pour nos habitants et entreprises. Il permet, après avoir saisi son adresse, de prendre connaissance de la date d'arrivée de la fibre. Si l'adresse est "raccordable", les différents fournisseurs d'accès à Internet apparaissent avec des liens vers leurs sites respectifs afin de prendre connaissance des offres.

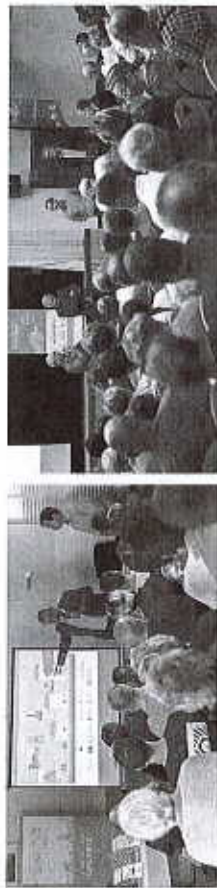
Le syndicat relaie auprès de Val de Loire Fibre les besoins afin d'améliorer constamment ce serveur. Par exemple, lorsque l'adresse n'est pas connue, un formulaire permettant de se signaler a été ajouté afin qu'elle soit intégrée aux bases de données.

À noter que le syndicat a également demandé la mise en place en 2020 d'un serveur d'éligibilité dédié aux offres entreprises. Selon les opérateurs, ces dernières peuvent être différentes des offres dites "grand public".

ORGANISATION DES RÉUNIONS PUBLIQUES ET DES FORUMS

Le syndicat a demandé à son délégué de travailler sur le processus d'ouverture commerciale de chaque plaque. Il a été convenu qu'une réunion publique d'information, organisée conjointement par Val de Loire Fibre et la mairie, précède toujours l'ouverture à la commercialisation des adresses des habitants de la commune concernée. En complément, il peut également être organisé dans un second temps un "forum" des opérateurs afin de faciliter les rencontres entre fournisseurs et habitants.

Un rendez-vous est programmé avec les communes afin de convenir des modalités d'organisation de ces événements : date, lieu, horaire, communication en amont, déroulé, boitage pour informer les habitations ciblées...



En 2019, les trois premières réunions publiques ont eu lieu :

- le 16 septembre à Larçay (37)
- le 18 septembre à Concriers (41)
- le 10 décembre à La Ville-aux-Dames (37)

Les salles étaient combles avec de nombreux habitants qui se sont déplacés pour ces événements mais également des administrés de communes voisines.

À chaque réunion, le Maire et les élus du syndicat rappellent en introduction les attentes fortes émises par leurs administrés mais également l'importance de cette phase de commercialisation. Ensuite, les représentants de notre délégué Val de Loire Fibre expliquent aux habitants le processus technique de raccordement, présentent les différents abonnements et l'importance de comparer les nombreuses offres : internet, avec ou sans téléphonie fixe, avec ou sans téléphonie mobile, tv avec ou sans bouquet, vod...

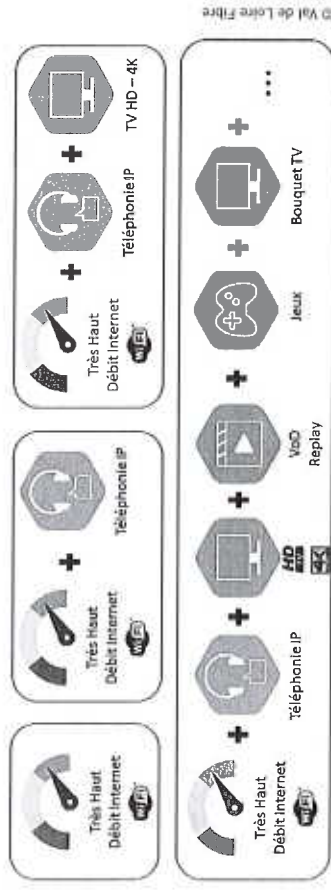
La réunion publique se termine par une séance de questions/réponses puis un échange est possible sur des stands tenus par les fournisseurs d'accès et permet de renseigner les habitants intéressés.

VIE DU CATALOGUE DE SERVICES

Le syndicat a négocié un catalogue de services varié avec TDF. Chaque fournisseur d'accès à Internet peut ensuite y appliquer ses propres spécificités ou options. Le syndicat est vigilant notamment sur les frais de raccordements qui sont pris en charge dans le cadre de la DSP et qui ne doivent pas être facturés au client final.

Pour le grand public, on retrouve globalement les offres suivantes :

- Accès internet seul avec différents niveaux de débit
- **Duo play** : accès internet auquel s'ajoute un service de téléphonie fixe
- **Triple play** : le service est agrémenté de la télévision et ses services
- **Quadruple play** : de la téléphonie mobile se rajoute aux offres précédentes
- Des offres avec des services à la carte : vidéos à la demande, bouquet TV, jeux, contenus divers...



Pour les entreprises, le catalogue de services est également très varié et permet de répondre à tous les besoins quelles que soient la taille de l'entreprise ou la qualité de service désirée :

- FfH (Fiber To The Home) Pro standard et "premium"
- FfE (Fiber To The Enterprise)
- FON (Fibre Optique Noire)

À noter que le syndicat a négocié courant 2019 le rajout d'une offre de service de type "fibre dédiée" ou FfO qui permet aux entreprises de souscrire à une offre en avance de phase sous réserve de conditions techniques et de souscription à un abonnement auprès d'un FAI.

| | FfH Pro | FfH Pro "Premium" | FfE | FfO | FON |
|--|---|--|---|--|---|
| | TPE/PME avec des besoins faibles de qualité de services (pas de débit garanti) Sécurisation | PME avec des besoins de qualité de services intermédiaires | Grosse entreprise Besoins de sécurité et de fiabilité | Shes publics / Opérateurs Capacité à opérer un réseau activé Besoin de sécurité et de fiabilité | |
| | GTR 10h HO Taux de dispo de 99,7% 1 Gbit débit burst | GTR 8h HO Taux de dispo de 99,7% 1 Gbit débit burst 10 Mbits garantis | Fibre point-à-point GTR 4h HO / 4h HNO Taux de dispo de 99,85% / 99,90% 1 Gbit débit burst 10 Mbits à 1 Gbit garantis | | Fibre point-à-point GTR 8h HO / 8h HNO |

Exploitation

Courant 2019, notre délégataire a également mis en place l'organisation et les équipements nécessaires à la commercialisation et à l'exploitation.

Un guichet de support aux fournisseurs d'accès à internet en charge de la gestion des commandes des usagers a été mis en place. Un centre de supervision national performant et bien équipé est disponible en s'alignant sur les retours d'expériences du Val d'Oise et des Yvelines. Des équipes TDF sont positionnées en local pour la maintenance.



Des prestataires ont été sélectionnés :

- Circet, une entreprise locale (La Ville-aux-Dames) en charge de la maintenance fibre.
- Spie, une entreprise locale (Blois et Chambrey-les-Tours) en charge de la réalisation des raccordements clients.

À fin 2019, une soixantaine de raccordements client ont été réalisés par Val de Loire Fibre sur les premiers secteurs ouverts à la commercialisation.

D. Les difficultés rencontrées par TDF et les actions du SMO

Val de Loire Fibre a rencontré différentes difficultés sur l'année 2019 mais qui sont malheureusement celles de tous les acteurs nationaux du déploiement de la fibre.

Il est important de souligner les adaptations et l'agilité mise en place par le syndicat pour faciliter la réalisation du projet tout en restant vigilant sur les intérêts des membres.

Recrutement des ressources au sein de Val de Loire Fibre

Le marché du déploiement de la fibre est en tension et les entreprises du secteur ont donc des carnets de commande plutôt bien remplis. Notre délégataire a rencontré des difficultés courant 2018 pour trouver et contractualiser avec des entreprises de construction intéressées.

Des tensions très fortes sont également constatées sur des métiers spécifiques en bureaux d'études ou pour des profils de technicien fibre optique qui réalise les câblages.



Le syndicat a demandé à Val de Loire Fibre :

- De renforcer les moyens humains et diversifier encore les sous-traitants,
- De renforcer l'accompagnement des entreprises,
- De poursuivre le développement de la stratégie de filière pour faciliter les recrutements.

Réalisation des études

La création de réseau fibre FHH reste globalement récent et nécessite des compétences variées et quelquefois très spécifiques (ingénierie et conception du câblage, déploiement en aérien, relevés d'infrastructures existantes...). Ainsi, la combinaison avec le manque de ressources formées génère un temps de réalisation plus important que prévu.



Le syndicat a demandé à Val de Loire Fibre :

- De finaliser la mise en œuvre des outils qui permettent d'industrialiser le déploiement.
- Assurer une montée en compétence des sous-traitants.

Planning

Val de Loire Fibre s'est engagé à suivre les calendriers déterminés par les membres du syndicat. Nous avons constaté que le démarrage du déploiement n'était pas uniforme sur toutes les plaques pour plusieurs raisons :

- Hétérogénéité des sous-traitants qui n'avancent pas à la même vitesse en fonction des secteurs géographiques.
- Difficultés techniques très variables : il est très facile de déployer en souterrain dans les fourreaux existants alors que le déploiement en aérien est long à la fois en phase étude puis en phase travaux.
- Défaillance de 2 sous-traitants sur les 9 sélectionnés initialement pour la partie distribution.



Le syndicat a rappelé les attentes fortes des Conseillers syndicaux et des membres à savoir :

- L'ordonnement initial des calendriers ne doit pas être remis en question.
- L'équilibre territorial qui a été déterminé lors de la rédaction du cahier des charges doit être conservé.
- Les plaques prioritaires doivent être commercialisées en premier.
- Le déploiement ne doit pas être orienté vers les secteurs les plus faciles.



Dans une concession, c'est le concessionnaire qui doit assumer le risque de construction puisqu'il décide seul des moyens pour y arriver.

Qualité du réseau

La convention prévoit des dispositions précises à chaque étape de réalisation des études et des travaux afin que le syndicat apporte une validation sur ce qui doit être construit et exploité.

Cependant, le syndicat a décidé d'aménager le processus normal de validation afin de faciliter le démarrage puis l'ouverture des premières plaques.



Complétude

La complétude est la réalisation de la totalité des habitations dans une plaque FIH y compris les prises les plus difficiles à construire.

Le contrat de DSP prévoit la fourniture des livrables "études" avec un taux de complétude à 90 %. Cela signifie que 90 % des prises d'un SRO doivent être étudiées puis consurtées à la maille de chaque plaque. Il en découle alors naturellement une ouverture commerciale à 90 % au minimum. Dans certains cas, ce niveau de complétude peut être difficile à atteindre : beaucoup de génie civil à créer, déploiement en aérien abondant, conventions pour les collectifs ou les façades longs à obtenir.

Pour répondre aux difficultés liées au lancement, le syndicat a décidé d'autoriser Val de Loire Fibre à réaliser une première phase d'ouverture commerciale à moins de 90 %.

L'objectif final reste toujours le même avec la réalisation de la complétude à 100 % des habitations de la plaque dans l'année suivant la première commercialisation. Notre exigence est supérieure aux préconisations de l'Arcep qui demande une complétude entre 2 et 5 ans.



le syndicat fait un suivi exigeant pour protéger les intérêts publics tout en restant facilitateur pour maximiser la construction de prises. De nombreuses actions ont déjà été menées : plusieurs courriers ont été envoyés au Président Directeur Général de TDF rappelant les attentes du territoire, des actions auprès des entreprises spécialisées locales ont été menées pour favoriser une collaboration avec TDF... Par ailleurs, des comités de pilotage réguliers permettent de renforcer la pression.

Afin de vérifier la mise en place de plus de moyens pour notre territoire, j'ai programmé, aux côtés de Sylvie Giner, Vice-présidente, et de Pierre Commandeur, Vice-président, des rencontres régulières avec la direction de TDF : Olivier Huart, Président Directeur Général et Benoit Mérel, Directeur Général Délégué. Nous maintenons une pression constante pour défendre vos intérêts, ceux de nos habitants ou de nos entreprises.

Fin 2019 et suite à nos actions, un plan d'action en 7 points a été défini afin de travailler pour améliorer la situation et accélérer le déploiement.

Dans cette optique, des groupes de travail réguliers permettent au syndicat de faire passer les messages importants : besoin d'accueillir la communication sur l'avancée des travaux, obligation de renforcer les moyens et de réaliser un accompagnement pour les équipes de déploiement, nécessité d'accélérer encore sur la création du réseau structurant, obtention de moyens supplémentaires sur les contrôles et les outils afin de garantir une grande qualité du réseau...

Bernard PILLEFER,
Président de Val de Loire Numérique

E - La stratégie de filière

Réunions sur la stratégie de filière

- REUNION SUR LA CAUSE D'INSERTION
AVEC VAL DE LOIRE FIBRE ET LE CONSEIL
DEPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE
/// 26 JANVIER
- COMITÉ TECHNIQUE
INSERTION-EMPL.OI FIBRE 4 I.BLOIS
/// 21 JANVIER
- COMITÉ DE PILOTAGE
STRATÉGIE DE FILIÈRE
/// 9 AVRIL
- COMITÉ DE PILOTAGE
STRATÉGIE DE FILIÈRE
/// 11 JUILLET
- COMITÉ DE PILOTAGE
STRATÉGIE DE FILIÈRE
/// 22 OCTOBRE
- COMITÉ DE PILOTAGE
STRATÉGIE DE FILIÈRE
/// 4 DÉCEMBRE

Val de Loire Numérique et Val de Loire Fibre ont inauguré mi 2019 les deux plateaux techniques mobiles de formation dédiés à la fibre optique qui parcourront les territoires d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher.

Cette solution de formation innovante a été négociée dans la convention de Délégation de Service Public et est proposée pour la première fois, en France, directement par un opérateur d'infrastructures.

Avec ce mode de formation agile et novateur, les formations dédiées à la fibre seront rendues accessibles partout sur le territoire afin de répondre au besoin de main d'œuvre qualifiée, nécessaire au déploiement de la fibre optique en Loir-et-Cher et en Indre-et-Loire.

Les formations dispensées faciliteront le retour à l'emploi et permettront l'apprentissage, en conditions réelles, des gestes professionnels des métiers de la fibre : soudeur optique, tireur de câble, technicien de réseau, raccordeur abonnés...

L'AFPA, partenaire de Val de Loire Fibre, organisera l'accès des organismes de formation aux plateaux mobiles de formation et veillera à leur bonne utilisation.



"Avant même le lancement de notre DSP, la nécessité de structurer une stratégie de filière sur notre territoire est apparue comme une priorité tant pour le développement de compétences au niveau local que pour la réussite de notre projet de déploiement.

Sans compétences humaines, sans savoir-faire des entreprises en charge de la réalisation, sans ressources locales, on ne peut réussir un projet d'infrastructures.

Le programme de déploiement de la fibre doit contribuer à l'émergence d'un écosystème favorable pour répondre aux attentes de tous afin de contribuer au rayonnement et au développement économiques des entreprises sur nos territoires."



Bernard PILLEFER,
Président de Val de Loire Numérique

"Cette inauguration est un pas important vers la réussite des objectifs énoncés par Bernard Pillefer. Le plateau mobile de formation FiH est avant tout une réussite collective qui s'intègre dans un projet global et partenarial :

- Une réussite public/privé dans la co-construction du plateau avec notre concessionnaire TDF mais également de l'AFPA en charge de la gestion opérationnelle de celui-ci,
- Une réussite publique entre l'État et les collectivités,
- Une réussite entre les collectivités entre elles : insertion avec les Conseils départementaux et formation avec le Conseil régional."



Sylvie GINER,
Vice-présidente de Val de Loire Numérique,
en charge de la stratégie de filière.

LES ÉQUIPEMENTS en quelques chiffres

- 13 mètres de longueur,
- 30 m² aménagés spécialement pour les formations fibre,
- capable d'accueillir de 12 stagiaires
- 1 armoire de rue type SRO équipée de liaisons optiques,
- 1 baie informatique simulant le NRO et le réseau,
- 3 chambres de tirages, 6 supports aériens et des fourreaux les reliant.



2 L'APPUI ET LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

A- Réponse aux "saisines"

Le syndicat demeure l'interlocuteur privilégié des collectivités membres. Ses interventions nombreuses sur l'ensemble des deux départements font de Val de Loire Numérique une ressource locale identifiée et utile.

Pour de nombreux acteurs locaux impliqués dans le numérique, le SMO continue d'être un interlocuteur privilégié dont la réactivité, les avis techniques et le carnet d'adresses sont appréciés. En 2019, grâce notamment à la montée en compétence et à la disponibilité de ses deux chargés d'affaires et de son bureau d'accueil, le SMO a répondu à des centaines de questions qui lui ont été adressées quotidiennement, directement ou indirectement, au fil du Très Haut Débit, de la fibre optique ou parfois de la téléphonie mobile.

Chaque agent du syndicat peut être sollicité via une adresse mail ou un numéro de ligne personnels. Les messages peuvent également être envoyés depuis la rubrique contact du site internet www.valdeloirenumerique.fr pour être ensuite orientés vers la direction concernée (Technique, Smart territoire ou Administration générale).

Plus de 400 saisines ou sollicitations diverses ont été traitées en 2019 par les équipes du syndicat. Ces sollicitations émanent des EPCI ou des communes mais aussi des élus, des entreprises et, de plus en plus, des habitants. Le temps passé pour apporter des réponses de qualité est très variable en fonction de la thématique ou des investigations à mener pour résoudre les difficultés.

De façon récurrente, l'essentiel des demandes porte généralement sur les points suivants :



- problèmes de débit internet et préconisations pour augmenter ce débit,
- information sur les plannings de déploiement de la fibre optique, incident réel ou supposé sur un chantier fibre impliquant des riverains,
- questions techniques relatives à l'arrivée de la fibre (adressage, génie civil en domaine privé, dimensionnement des fourreaux),
- incidences de travaux futurs (voiture, enfoncement, projets d'aménagement) sur le chantier du Très Haut Débit,
- information sur le dispositif Passeport Numérique et les subventions,
- difficultés avec les opérateurs privés (FAI ou téléphonie mobile),
- pannes sur le réseau fixe ou de téléphonie mobile.

B- Production d'outils

Le syndicat produit des outils ou du contenu :

- pour ses propres besoins afin de bien suivre la DSP,
- pour ses membres en vue de les accompagner dans l'arrivée du Très Haut Débit.

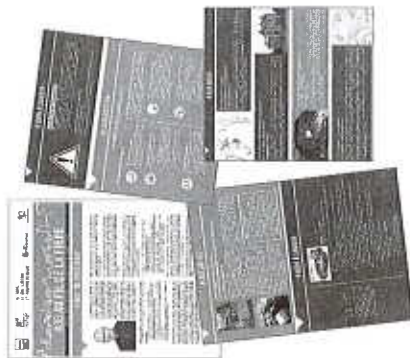
Site internet



Parmi ces outils, il y a le site internet du syndicat : www.valdeleirenumerique.fr. Ce site donne des premiers éléments de réponse aux collectivités, aux entreprises ou aux particuliers.

En parallèle, un espace dédié aux membres permet de prendre connaissance des pièces nécessaires à la préparation des Conseils syndicaux.

Newsletter



Dans le but de mieux informer ses membres et pour partager l'expertise croissante du syndicat, le bureau exécutif a validé la création d'une newsletter début 2019.

Dans ces newsletters dédiées à la fibre, des encarts "#Bon à savoir" permettent d'expliquer et de vulgariser l'arrivée de la fibre. De nombreuses thématiques ont été abordées en 2019 :

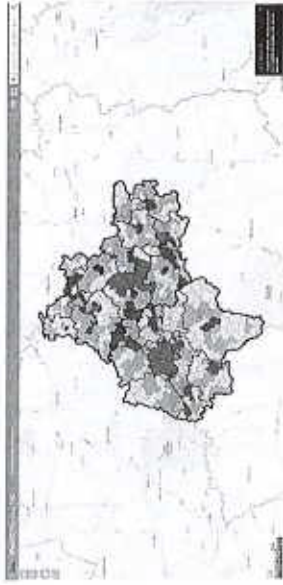
- le passage des déploiements
- les déploiements en aérien
- le déroulement d'un raccordement à la fibre
- les offres d'accès à la fibre
- les opérateurs présents sur le réseau
- le cas du fibrage en domaine privé ou pour les immeubles neufs
- les solutions pour la couverture intérieure en téléphonie mobile
- la solution dite "d'inclusion numérique"

Websig

À partir des nombreuses bases de données géolocalisées qu'il collecte et structure ou qu'il crée, l'Observatoire met à disposition du SMO et de leurs membres un système d'information géographique en ligne (Websig) dédié à la connaissance et à la gestion du territoire. Cette application, paramétrée spécifiquement aux besoins du SMO, permet une consultation avancée de toutes les données géolocalisées disponibles sur le territoire d'action du SMO, notamment :

- Fonds de plan cadastral et limites administratives
- Fonds IGN et photographie aérienne à haute résolution
- Réseaux existants (Électricité, Montées en débit du SMO, Orange...)
- Zonage du Plan de prévention du risque inondation (PPRI) et des bâtiments historiques
- Données sur le réseau de téléphonie mobile et des débits internet existants
- Données sur le déploiement THD : planning, ingénierie, découpage des zones, localisation des sites techniques (NRO et SRO)...
- Données sur les sites Wifi du projet Smart Territoire

Il s'agit d'un outil d'aide à la décision et de consultation en interne, mais son usage a été développé pour permettre la consultation à l'extérieur. Ainsi, le SMO a paramétré une application, à la disposition des élus membres uniquement, un accès à la carte des plannings du projet THD.



Deux autres cartes ont été créées pour consulter l'avancement du déploiement des bornes Wifi et du déploiement du THD.

Suivi des chantiers sur tablette et reporting

Afin de permettre de suivre les travaux sur le terrain, le SMO a équipé chacun de ses techniciens d'un outil mobile de type tablette Samsung avec une connexion 4G. Ces tablettes sont équipées d'une application Open Source appelée QField, qui est une adaptation pour supports embarqués du logiciel QGIS (outil d'analyse SIG).

Il s'agit d'un carnet de terrain électronique permettant d'effectuer des relevés terrain optimisés et ainsi travailler efficacement avec des données SIG sur le terrain.

Le technicien retrouve les données au format SIG avec les éléments tels que les cheminements, les nœuds et les sites techniques, les prise prévues... Via le formulaire de saisie, le technicien note toutes ses observations et peut y ajouter des photos illustrant ces dernières. L'intérêt de la saisie embarquée réside aussi dans l'enrichissement automatisé des informations géographiques associées à des données, telles que le nom de la commune, la référence de la zone de déploiement.

En phase étude, les anomalies telles que les prises oubliées ou les incohérences dans les modes de raccordement prévus sont relevées. En phase travaux, les observations et remarques sur le qualitatif des travaux réalisés et les éventuelles modifications sont saisies.



Vue de la conception du réseau sur tablette



Vue sur le formulaire de saisie de réserve chantier

Une fois la fiche du relevé renseignée et validée, l'enregistrement est automatiquement remonté dans les bases de données de l'outil de gestion et de reporting utilisé par le SMO et son AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage).

D'autres outils sont accessibles tels que le WebSIG (via le navigateur Chrome), les applications Google Suite ou bien encore Airtable (outil de reporting et de gestion).

Le SMO utilise le logiciel Airtable pour centraliser toutes les actions de suivi et de reporting.

Il permet de gérer le suivi des livrables reçus de TDF, le suivi et le partage des contrôles de chantier et des études, et permet de tracer les échanges avec TDF pour l'analyse des études optiques en phase Avant-projet sommaire (APS) et Avant-projet définitif (APD).

Ses fonctionnalités offrent la possibilité de faire des liaisons entre les différentes bases de données et de travailler en collaboration avec nos différents partenaires.



Fiche de retour chantier



Analyse d'un APS

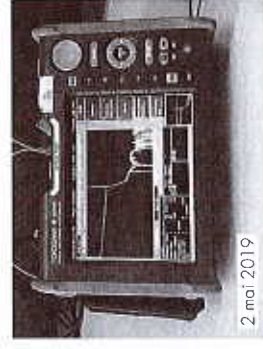
C - Maintenance et extension de l'expertise

Val de Loire Numérique mène une veille auprès d'organisations professionnelles liées au Très Haut Débit et suit les conclusions des ateliers de travail ou des événements dédiés (rencontres TRIP organisées par l'AVICCA, atelier Territoires connectés GRACO de l'ARCEP...).

La formation et la polyvalence des chargés d'affaires, sous la supervision du directeur technique, permet au syndicat une grande souplesse relative à l'utilisation de son équipe technique. Bien formés, les techniciens peuvent intervenir rapidement, sur les deux départements, et ainsi faire face à toutes les situations et répondre efficacement aux questions des élus et des habitants, tout en suivant de près les chantiers de déploiement.

Afin de renforcer la montée en compétence de ses équipes, le syndicat procède à des sessions de formation très spécifiques :

Formation à la mise en œuvre des boîtiers de raccordement utilisés sur le chantier de la fibre (points de bianchement optiques, boîtiers de distribution ou de transport, boîtiers de pieds d'immeubles). Cette formation réalisée avec un spécialiste des réseaux télécom avait pour objectif de permettre aux chargés d'affaires de mieux appréhender les matériels déployés par le délégataire (Val de Loire Fibre) et ses sous-traitants. Il est impératif pour le syndicat de ne pas seulement examiner la surface (**présence et position des boîtiers**) mais bien d'être en capacité d'**aller en profondeur et d'ouvrir tous les boîtiers** pour apprécier la qualité du travail effectué : soudures, rangement et lavages des fibres, tests d'étanchéité, etc.



Formation à la réflectométrie : Comment sont réalisées et comment réaliser soi-même des mesures optiques afin d'analyser la longueur et la qualité du signal laser qui passe dans les fibres optiques ? Les chargés d'affaires ont appris les bases pour paramétrer et utiliser un ODR (ou réflectomètre) afin de pouvoir comprendre comment sont effectuées les mesures optiques qui clôturent un chantier et comment les comparer entre elles.

3 LE PASSEPORT INCLUSION NUMÉRIQUE

A- Le dispositif



lancé en 2017 dans le Loiret-Cher puis étendu dès janvier 2018 à l'ensemble des communes de l'Indre-et-Loire (hors zones AMI), le passeport inclusion numérique est un dispositif d'aide financière aux usagers (professionnels ou particuliers) ne disposant pas d'un débit suffisant pour leur connexion internet et souhaitant s'équiper d'une solution transitoire en attendant l'arrivée effective de la fibre optique.

Initialement prévu pour une subvention d'équipement maximum de 600 euros, puis modifié à 450 euros maximum début 2019 pour tenir compte du nouveau dispositif (versement de l'Etat directement aux opérateurs), le passeport inclusion numérique a permis à un grand nombre d'habitants et d'entreprises de trouver une solution pérenne à des soucis de connexion récurrents, dans des zones encore mal desservies en Haut Débit.

Val de Loire Numérique respecte les réglementations nationales et européennes en matière de neutralité technologique et le choix des équipements est laissé libre aux demandeurs. Une veille est cependant effectuée par le service technique qui se tient informé des éventuels nouveaux équipements et acteurs entrant sur ce marché.

Habituellement, après confirmation de l'éligibilité et présentation des factures acquittées, les subventions sont accordées et reçues par les bénéficiaires sous 30 jours en moyenne. Nos échanges avec les demandeurs, au niveau administratif ou lors de questions avec les chargés d'affaires, prouvent que ce mécanisme est compris et apprécié à l'échelle des deux départements, même si l'Indre-et-Loire, plus peuplé, sollicite davantage en proportion et rattrape son année de retard par rapport à l'ouverture du dispositif.

58 demandes reçues en 2017, 197 demandes reçues en 2018 et 155 demandes reçues en 2019 témoignent toujours de l'utilité de ces subventions qui accompagnent la montée en puissance des nouveaux usages numériques et permet, dans une certaine mesure, de pallier localement les retards de déploiement de la fibre optique.

Il faut noter que ce passeport numérique est de plus en plus connu des communes et des EPCI et que ces dernières informent souvent leurs administrés de cette possibilité de subvention via Val de Loire Numérique.

Naturellement, une adresse raccordable et éligible à un abonnement fibre perd de fait son éligibilité au dispositif.



Arrivée d'un nouveau chargé d'affaires dédié au wifi territorial et touristique

Le recrutement de Maxime Lefrançois (fin novembre 2019), technicien qualifié avec 9 années d'expérience terrain dans le déploiement de la fibre et du wifi, permet au syndicat de se doter d'une expertise technique fiable pour étudier, analyser, suivre et contrôler le déploiement des bornes wifi qui vont permettre la mise en œuvre prochaine des programmes wifi touristique et wifi territorial dont l'ouverture et la montée en puissance sont programmées dès 2020. Cette compétence, dédiée principalement au programme wifi, avec une polyvalence naturelle pour la fibre, est essentielle pour suivre les futurs intervenants et sous-traitants en charge de l'installation des bornes auprès des collectivités.

Formation à l'usage des tablettes numériques :

Optimisation et retour d'expériences concernant les tablettes numériques (Samsung Galaxy Tab 4), nouveaux outils à disposition des chargés d'affaires qui permettent des relevés terrains instantanés et sauvegardés dans une base de données (propriété du syndicat). Ces tablettes dédiées permettent également aux chargés d'affaires d'avoir accès à de nombreuses informations et outils directement sur le terrain, de façon plus rapide et plus pratique que via un ordinateur ou un téléphone portable.



Formation Enedis : Les règles du déploiement aérien sur les appuis Enedis (formation suivies avec les conducteurs de travaux du délégataire) afin de comprendre les règles de sécurité et les options possibles et surtout impossibles en cas d'utilisation des poteaux électriques comme appuis pour le passage aérien des fibres sur certains secteurs, urbains ou péri-urbains, ou en zone rurale...



Formation wifi touristique et recettes terrain (26 novembre 2019) : Formation coïncidant avec l'arrivée d'un chargé d'affaires principalement dédié au wifi touristique. Les chargés d'affaires dédiés fibre sont sensibilisés aux chantiers du wifi touristique, nouvel axe de développement du syndicat.

B - Tableau de bord

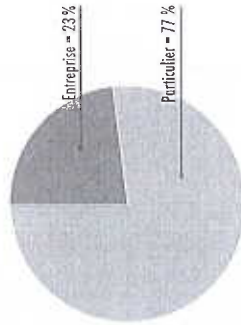
En 2019, 155 demandes d'éligibilité ont été reçues et traitées pour 126 subventions versées au 31/12/2019. La différence s'explique par les refus d'éligibilité à la subvention (soit 3 réserves négatives sur la période), les dossiers sans suite et les dossiers incomplets. A noter que 100% des demandes de subventions complètes reçues sur l'année 2019 ont été intégralement traitées et payées.

| | Demandes d'éligibilités reçues | Nombres de subventions versées |
|-------|--------------------------------|--------------------------------|
| 37 | 135 | 111 |
| 41 | 20 | 15 |
| Total | 155 | 126 |

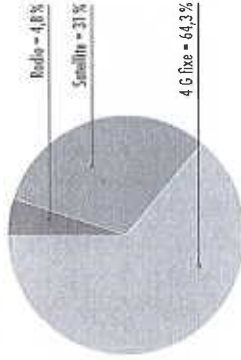
La subvention moyenne pour 2019 s'élève à 475 euros, montant supérieur à la subvention plafonnée à 450 euros en raison du nombre de dossiers traités dans le cours du premier trimestre 2019 (34 demandes) et concernant des éligibilités validées en 2018 pour des subventions à hauteur de 600 euros maximum.

À noter que cette année, la technologie plébiscitée reste la 4G fixe qui est sélectionnée par 64% des demandeurs.

Profil des demandeurs



Technologie choisie



Votre interlocutrice au SMO

Pour toutes questions relatives à l'instruction des demandes de passeport inclusion numérique, vous pouvez contacter Adeline METTAYE au 02 54 58 44 39.

III. LE LANCEMENT D'UNE RÉFLEXION SUR LES USAGES NUMÉRIQUES

1 LE WIFI TOURISME

A - Nom du réseau et charte graphique

Les financeurs du projet ont retenu le nom du réseau wifi pour le Val de Loire : Val de Loire wifi public avec une charte graphique unissant les symboles des deux départements couverts par le logo du signal wifi.



B - Mise en œuvre du marché wifi

En 2018, le syndicat avait constaté une insuffisance d'initiatives privées propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finals en services de communications électroniques. Cette insuffisance consiste principalement dans la fourniture au public, et notamment des touristes, d'un service d'accès à internet gratuit par hotspot Wifi en différents points du territoire bi-départemental et de fédérer, le cas échéant, les réseaux existants au sein d'un portail captif unique.

L'infirmité de cet appel public à manifestation d'intentions a été constatée par délibération du Conseil syndical en date du 5 octobre 2018 et a été transmis à l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques).

Le syndicat a donc lancé un appel d'offres le 19 décembre 2018 relatif à la "mise en place d'un réseau Wifi sur les territoires des départements de Loire-Cher et d'Indre-et-Loire" afin d'équiper les lieux touristiques cibles. Ce marché, conclu pour une durée de quatre ans, a été attribué à la société Qos Télécom, le 11 avril 2019.

Qos Télécom est une société basée en Loire Atlantique et dont l'activité principale est l'installation et la maintenance de réseaux wifi partout en France. Qos Télécom gère les équipements wifi des métropoles de Nantes, Metz, Dijon et Tours.

Principales étapes de la mise en œuvre du marché wifi

PHASE 1 : HÉBERGEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES DONNÉES

L'entreprise Ovh a été désignée pour héberger les données du wifi territorial avec des modalités fortes de sécurité :

- Données hébergées en France sur 3 sites distincts
- Serveurs et infrastructures dédiés
- Redondance de tous les équipements

PHASE 2 : PORTAIL CAPTIF ET PAGE D'ATTERRISSAGE

Le portail captif permet aux utilisateurs d'accéder au service du wifi en conformité avec la réglementation générale de protection des données (RGPD). Le portail est traduit en 8 langues.



Le parcours d'authentification retenu comprend 3 étapes :

- Saisie email de l'utilisateur
- Saisie du pays d'origine
Si l'utilisateur est français, saisie de son code postal
- Validation de la charte d'utilisation

Une fois connecté, l'utilisateur arrive sur la page d'accueil du site internet de l'office de tourisme le plus proche de sa localisation.

PHASE 3 : PROCESS D'ÉQUIPEMENT D'UN SITE

Définition des étapes de l'équipement d'un site et des procédures de communication.

| ÉTAPES | OBJECTIF | INTERVENANTS | DÉLAIS |
|-------------------|--|-----------------------|---|
| Audit fonctionnel | Définition des zones à couvrir | SMO | J + 30 après saisie du site |
| Étude technique | Production d'un dossier technique sur les implantations des bornes et d'un devis | 005 + SMO | J + 30 après retour du contrat d'étude signé |
| Installation | Équipement du site | 005 + Supervision SMO | J + 60 après retour du contrat d'équipement signé |
| Recatage | Validation de la conformité du service | SMO | J + 7 après installation |

PHASE 4 : SUPERVISION DES ÉQUIPEMENTS SUR SITE

Les bornes wifi sont supervisées en télémaintenance selon les critères suivants :

| TYPE D'INCIDENT | DÉLAI DE PRISE EN CHARGE | DÉLAI DE CORRECTION |
|-----------------|--------------------------|---------------------|
| Bloquant | 4 heures ouvrés | 16 heures ouvrés |
| Majeur | 8 heures ouvrés | 48 heures ouvrés |
| Mineur | 2 jours ouvrés | 30 jours ouvrés |

Les premières installations ont pu être conduites dès octobre 2019.

C- Aspects juridiques, conformité de la Réglementation Générale de la Protection des Données (RGPD) et ouverture des données

Le projet a été guidé par la démarche de protection des données dès la conception ("Privacy by design").

CONSERVATION DES DONNÉES EN CAS DE REQUÊTE JUDICIAIRE

- Oas Télécom conserve les données de connexion un an conformément à la législation et fournit les informations aux instances concernées.

CHARTRE D'UTILISATION

- Une chartre d'utilisation a été élaborée avec le cabinet McDermott, Will & Emery.
- Une version simplifiée a été rédigée afin d'obtenir un consentement éclairé des utilisateurs quant aux utilisations possibles des données collectées.

SUIVI DU PROJET PAR LE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES DU SMO

- Le Délégué à la Protection des Données du SMO a suivi l'ensemble des étapes du projet afin d'assurer la conformité à la RGPD.
- En regard du volume des données connectées, une étude d'analyses d'impacts relatives à la protection des données a été lancée, conformément aux recommandations de la CNIL.

CRYPTAGE DES DONNÉES

- Aucune infrastructure n'est inviolable.
- Afin de garantir une sécurisation maximale des données, la mise en place d'un algorithme de cryptage des données, propre au SMO a été décidée.

OUVERTURE DES DONNÉES

- En l'absence de référentiel pour l'ouverture des données wifi, un cadre est en réflexion pour procéder à l'ouverture des données via le portail Open datasoft mutualisé avec la Région.

PCL XL error

Subsystem: xlpaint

Error: Input Stream EOF

Operator: BezierRelPath

Position: 666312